

Chapitre 1 : La Révolution française et l'Empire, une nouvelle conception de la nation

Synthèse

 Page 30 – Point de passage

1804, le Code civil

L'unification des lois entamée dès les premières années de la Révolution, mais retardée par l'instabilité politique, s'achève sous le Consulat, en 1804, avec l'élaboration du Code civil napoléonien. Ce document marque très durablement la société française et influence les législations européennes.

Des principes révolutionnaires fixés dans la loi

- **L'égalité civile**

Des principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, c'est avant tout l'égalité qui est réaffirmée dans le Code civil. Ainsi l'article 1 reconnaît l'uniformisation des lois sur le territoire et l'article 8, sans que le mot « égalité » n'apparaisse, reconnaît l'égalité en droit de « tout Français ».

Dès lors s'impose la nécessité de définir la « qualité de Français », c'est à dire les règles d'acquisition de la nationalité. Si le Code civil de 1804 ne reconnaît que le droit du sang et non le droit du sol, la naturalisation est accordée sur demande à la majorité pour les enfants nés en France d'un père étranger (art. 9).

- **La laïcité de l'état civil**

La laïcisation de l'état civil instituée en 1792 est confirmée par l'article 55. Ce sont des officiers d'état civil municipaux, notamment les maires, qui enregistrent obligatoirement les naissances, les décès, et célèbrent les mariages. C'est donc une étape dans la laïcisation de l'État (l'Église perd définitivement la tenue de l'état civil) et la création d'un service public uniformisé.

Une hiérarchisation sociale rigide

- **Une société patriarcale réaffirmée**

Le Code civil, qui définit les règles de vie en société, accorde une large place à la famille et aux liens familiaux. En priorité, il reconnaît l'autorité sans partage du père de famille sur son épouse et sur ses enfants. La femme mariée est une « mineure » qui doit obéissance au mari (art. 213), est incapable de signer un contrat (art. 1124), est dépourvue de droit de divorce égal (art. 229 et 230) et reste dépourvue d'autorité parentale sur ses enfants (art. 373). Le père de famille peut faire enfermer un enfant de sa propre autorité, donc sans qu'il y ait jugement (art. 375-377).

- **Les principes d'autorité dans la société**

Cette conception très autoritaire de la famille se retrouve dans les relations entre les employeurs et les employés. En cas de conflit sur le paiement du salaire, c'est le témoignage du patron qui fait autorité (art. 1781). Cette disposition rend légalement impossible toute contestation ouvrière.